

## **Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Service Plan et Informations Géographiques est un service mutualisé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la Ville de Besançon.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, un certain nombre de levés topographiques doivent être effectués pour le compte de la Communauté d'Agglomération et de ses services, mais aussi de la Ville de Besançon et de ses services.

Afin d'harmoniser les données cartographiques, de bénéficier de prix tenant compte d'un volume de prestations plus important, il est proposé d'établir un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour l'année 2007 dans le cadre d'un marché de service à bons de commandes dont le montant pourra varier dans une fourchette financière de 50 000 € TTC à 150 000 € TTC.

Ce marché sera passé selon une procédure adaptée (article 28 du CMP) dès que la convention constitutive correspondante définissant les modalités de fonctionnement du groupement sera établie entre les deux collectivités.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Maire à constituer le groupement de commandes et
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec la CAGB.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.*